



Contestation honoraire avocat

Par mid2013, le 19/07/2013 à 20:19

bonjour, mon épouse a pris contact avec un avocat (qui se trouve être le batonier), pour avoir son avis sur la possibilité d'attaquer en référé son employeur qui ne lui règle la totalité de ses IJs car elle est en arrêt maladie depuis plusieurs mois. avant d'aller le voir, elle a quand même demandé au tel le montant de la consultation : 75€ lui a répondu la secrétaire, en lui demandant de ramener avec elle tous ses papiers fiches de payes, contrat de travail etc... elle est donc allée au RDV, et après avoir exposé son pb, elle a précisé qu'elle voulait savoir si son employeur était attaquant en référé. L'avocat en question lui a répondu qu'il ne pouvait rien lui dire avant de prendre connaissance des documents, et il a gardé tous ses documents, en lui promettant qu'il lui enverrait un mail dans 8 jours, car pour nous l'affaire est urgente. à la sortie de ce RDV, la secrétaire lui a facturé 150€ en lui disant qu'elle ne s'inquiète pas, que c'était juste une provision en cas d'attaque de l'employeur. au bout de huit jours rien, quinze ... un mois plus tard, mon épouse reçoit un mail, où l'avocat dit qu'elle ne peut pas attaquer en référé... Et surprise, quelques jours plus tard elle reçoit une deuxième facture (identique à la première sauf que cette à la place de provision, il a mis mail, et solde de tout compte d'un montant de 458€. Ma femme a failli faire un malaise, car non seulement il n'a pas étudié le dossier qu'elle lui a remis, et ne lui a pas donné les réponses aux questions qu'elle lui a posé pendant l'entretien, mais il lui facture deux fois la même chose sans devis sans rien. alors nous estimons qu'il y'a abus, car la consultation devait coûter 75€, et on se retrouve avec une consultation à plus de six cents euros??? merci de nous dire ce que vous en pensez..